

Québec, le 28 avril 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Transports du Québec
Bureau de la coordination du Nord-du-Québec
26, Mgr Rhéaume Est, 2^e étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5

N/Réf. : 3214-05-012

Objet : Projet pour la suite des travaux d'amélioration
et d'entretien de la route d'Eastmain

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 21 janvier 2015 et complétés le 23 novembre 2015, concernant le projet pour la suite des travaux d'amélioration et d'entretien de la route d'Eastmain sur le territoire de la Baie-James, et après avoir suivi la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social et avoir consulté le Comité d'examen (COMEX), j'autorise, conformément à l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- compléter le rechargement de la route avec un matériau de type MG-20 sur toute sa longueur, soit 103 km;
- paver la route entre les kilomètres 0 et 30;
- appliquer un traitement de surface entre les kilomètres 30 et 103;
- exploiter la sablière D-80 située près du kilomètre 80 de la route d'Eastmain et dont la superficie est supérieure à trois hectares.

À moins d'indication contraire dans les conditions décrites ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément aux documents suivants, qui font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Philippe Lemire, du Ministère des Transports du Québec, à M^{me} Chrystine Tremblay, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 21 janvier 2015, concernant la demande de non-assujettissement pour la suite des travaux d'entretien et d'amélioration de la route d'Eastmain, 2 pages et 1 pièce jointe;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-05-012

Le 28 avril 2016

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
Demande de non-assujettissement pour la suite des travaux d'entretien et d'amélioration de la route d'Eastmain (usine de béton bitumineux et sablière > 3 Ha), préparé par Nicholas Bertrand, biologiste, chargé de projet – Environnement, CIMA+, 15 janvier 2015, 8 pages et 5 annexes;
- Lettre de M. Philippe Lemire, du Ministère des Transports du Québec, à M^{me} Chrystine Tremblay, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 novembre 2015, concernant les réponses aux questions formulées par le Comité d'évaluation (COMÉV), le 27 mars 2015 - Projet pour la suite des travaux d'amélioration et d'entretien de la route d'Eastmain par le ministère des Transports du Québec, 1 page et 1 pièce jointe;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
Réponses aux questions et commentaires formulés dans la lettre datée du 27 mars 2015 par le COMÉV concernant le projet pour la suite des travaux d'entretien et d'amélioration de la route d'Eastmain, 2 pages et 6 annexes.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay